

Génocide des Tutsis : le non-lieu en faveur d'Agathe Habyarimana est une décision « révoltante », fustige le Collectif des parties civiles pour le Rwanda

France Info, 22 août 2025

Invité vendredi sur France Inter, le co-fondateur du CPR, Alain Gauthier, assure avoir demandé à ce que l'enquête soit élargie "en amont du génocide" et regrette que "ça n'ait pas été fait".

"On est en pleine aberration, c'est totalement révoltant", réagit vendredi 22 août sur France Inter, Alain Gauthier, co-fondateur du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPR), après le non-lieu prononcé en faveur d'Agathe Habyarimana.

Depuis 30 ans, Alain Gauthier traque les génocidaires hutus du Rwanda. Pour lui, la décision des deux juges d'instruction parisiennes d'ordonner un non-lieu concernant Agathe Habyarimana – âgée de 82 ans et dont le parquet national antiterroriste demandait la mise en examen

pour entente en vue de la commission du génocide des Tutsis en 1994 – est incompréhensible. Les juges ont estimé qu'il "n'existe pas de charges suffisantes" contre elle pour considérer "qu'elle ait pu être complice d'acte de génocide" ou pu "participer à une entente en vue de commettre le génocide".

"La famille de madame Habyarimana était une famille très puissante, beaucoup plus puissante que celle de son mari", rappelle Alain Gauthier. Le co-fondateur du collectif estime que le travail des juges d'instruction n'est pas abouti : "Le problème, c'est que les juges d'instruction n'ont enquêté que sur trois jours de sa présence au Rwanda, entre le 7 et le 9 avril, avant qu'elle ne quitte le pays, embarquée dans un avion français". Selon Alain Gauthier, "il n'y avait pas

grand-chose à trouver” sur ces trois jours-là.

Une instruction ”bâ-clée”

Le co-fondateur du CPCR assure avoir demandé que l’enquête soit élargie *”en amont du génocide”* et regrette que *”ça n’ait pas été fait”*. Pour Alain Gauthier, l’instruction *”a été bâclée”*. *”Je ne comprends plus rien”*, ajoute-t-il. *”C’est révoltant.”*

La veuve de Juvénal Habyarimana – le président hutu dont l’assassinat le 6 avril 1994 avait déclenché les massacres contre la minorité tutsie – est visée depuis 2008 par une enquête en France pour compli-

cité de génocide et de crimes contre l’humanité, ouverte après une plainte du Collectif des parties civiles pour le Rwanda. Les victimes et familles de victimes l’accusent d’avoir élaboré et organisé les massacres commis après l’assassinat de Juvénal Habyarimana qui ont eu lieu entre avril et juillet 1994 et qui ont causé la mort d’environ 800 000 personnes. Depuis 2016, Agathe Habyarimana est placée sous le statut de témoin assisté. Installée en France depuis 1998, elle vit dans l’Hexagone sans statut légal.

Jeudi, le parquet national antiterroriste a annoncé à France Inter faire appel du non-lieu prononcé en faveur d’Agathe Habyarimana. Le CPCR entend également de son côté faire appel de cette décision.